



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 11 JUIN 2020

Date de convocation :

04/06/2020

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt et le onze juin à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Claudie SERRE, Annabelle ALESSANDRIA, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Mélissa OBBIH, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yassine SEBAHOU, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Damien OTON (pouvoir à Raphaël LOPEZ).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2020/32 : ELECTION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL AUX COMMISSIONS COMMUNALES.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en élire les membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle :

- Commission Culture – Patrimoine – Urbanisme
- Commission Economie – Finances – Commerce – Artisanat – Tourisme
- Commission Education – Jeunesse – Animations – Sport – Vie associative Communication
- Commission Social – Accessibilité – Habitat – Sécurité – tranquillité publique
- Commission Environnement – Eau et assainissement – Travaux – Agriculture et propreté.

Le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit de 12 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions. Chaque commission aura un ou plusieurs rapporteurs, selon sa thématique.

Ceci étant exposé :

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale, soit 10 membres par commission de la majorité et deux membres de l'opposition ;

Considérant qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant que Monsieur le Maire est Président de droit de chaque commission ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : DECIDE de constituer les cinq commissions municipales suivantes :

- Commission Culture – Patrimoine – Urbanisme
- Commission Economie – Finances – Commerce – Artisanat – Tourisme
- Commission Education – Jeunesse – Animations – Sport – Vie associative Communication
- Commission Social – Accessibilité – Habitat – Sécurité – tranquillité publique
- Commission Environnement – eau et assainissement – Travaux – Agriculture et propreté.

ARTICLE 2 : DECIDE, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

ARTICLE 3 : PROCEDE à l'élection des membres des cinq commissions, selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale, le Maire étant président de droit des commissions municipales.

1 – Commission Culture – Patrimoine – Urbanisme
RAPPORTEURS : Jérôme PARRILLA et Alain DOMENECH

MEMBRES : Jérôme PARRILLA, Alain DOMENECH, Annabelle ALESSANDRIA, Maryse NOGUES, Alain MARGALET, Evelyne FUENTES, Xavier BERAGUAS, Claudie SERRE, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Daniel RENOUILLEAU, Georges LLOBET

2 – Commission Economie – Finances – Commerce – Artisanat – Tourisme
RAPPORTEURS : Françoise CRISTOFOL

MEMBRES : Françoise CRISTOFOL, Naima METLAINE, Claude AYMERICH, Caroline MERLE, Damien OTON, Maryse NOGUES, Annabelle ALESSANDRIA, Jean-Louis LIGAT, Thierry COMES, Alain DOMENECH, Daniel RENOUILLEAU, Jean-Philippe LECOINNET

3 – Commission Education – Jeunesse – Animations – Sport – Vie associative Communication
RAPPORTEURS : Caroline PAGES et Claude AYMERICH et Annabelle ALESSANDRIA

MEMBRES : Claude AYMERICH, Caroline PAGES, Annabelle ALESSANDRIA, Evelyne FUENTES, Caroline MERLE, Thierry COMES, Damien OTON, Yacine SEBHAOUI, Jean-Louis LIGAT, Jade SAVOYE, Danielle POUDADE, Nicole HERISSON

4 – Commission Social – Accessibilité – Habitat – Sécurité – tranquillité publique
RAPPORTEURS : Naima METLAINE et Raphaël LOPEZ et Jérôme PARRILLA et Xavier BERAGUAS

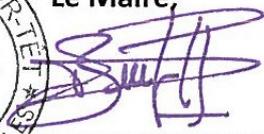
MEMBRES : Naima METLAINE, Raphaël LOPEZ, Armande IGLESIAS, Xavier BERAGUAS, Mélissa OBBIH, Yacine SEBHAOUI, Jean-Louis LIGAT, Caroline MERLE, Evelyne FUENTES, Jérôme PARRILLA, Jean-Philippe LECOINNET, Vanessa DENAYRE

5 – Commission Environnement – Eau et assainissement – Travaux – Agriculture et propreté
RAPPORTEURS : Alain MARGALET et Caroline PAGES et Claudie SERRE et Denis OLIVE

MEMBRES : Alain MARGALET, Caroline PAGES, Claudie SERRE, Denis OLIVE, Xavier BERAGUAS, Thierry COMES, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUES, Jade SAVOYE, Damien OTON, Georges LLOBET, Nicole HERISSON

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 11 JUIN 2020

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER